



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 janvier 2007
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2007
19-26 janvier 2007, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Évaluation

**Réponse de l'Administration à l'évaluation des rapports
nationaux sur le développement humain***

1. Plus de 130 bureaux de pays et bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) établissent des rapports nationaux sur le développement humain ou en supervisent l'établissement. Depuis le lancement de cette initiative en 1992, plus de 550 rapports de ce type ont été produits, en sus de plusieurs rapports sous-nationaux ou régionaux. Le Bureau de l'évaluation du PNUD a récemment demandé la réalisation d'une évaluation indépendante du système des rapports nationaux sur le développement humain.
2. L'évaluation avait pour but de déterminer l'adéquation et la pertinence des rapports nationaux sur le plan stratégique et de voir s'ils aidaient le PNUD à atteindre son objectif consistant à promouvoir le développement humain. Elle a également examiné l'efficacité du système et sa viabilité.
3. L'évaluation a conclu que les rapports nationaux sur le développement humain ont dans une large mesure aidé le PNUD à remplir sa mission de promotion du développement humain, et a recommandé que le PNUD les considère comme une composante centrale de sa mission et assure un meilleur appui à ce système pour lui permettre de faire face aux problèmes et aux contraintes auxquels il se heurte. L'évaluation contenait des observations et des recommandations spécifiques pour améliorer le système.
4. L'Administration du Programme approuve les principales conclusions et recommandations contenues dans l'évaluation. Elle reconnaît qu'il convient d'allouer au système des rapports nationaux, les ressources financières, techniques et institutionnelles nécessaires pour le renforcer, tout en tirant un meilleur parti des synergies qu'il offre à toute l'Organisation et à ses partenaires, en particulier dans le contexte de la réforme de l'ONU et de l'harmonisation des activités des organismes qui en relèvent. L'Administration du PNUD prend note des efforts déployés par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, les bureaux régionaux,

* La compilation des données nécessaires pour fournir les informations les plus récentes au Conseil d'administration a retardé la présentation du présent rapport.



les bureaux de pays et d'autres partenaires internes et externes pour faire à face à un grand nombre des problèmes identifiés dans l'évaluation.

5. L'Administration est également consciente que des travaux d'analyse et des discussions supplémentaires seront nécessaires pour trouver des moyens plus efficaces d'appuyer le système des rapports nationaux en recourant aux dispositifs d'incitation existants du PNUD.

6. L'Administration est consciente en outre de la nécessité d'intégrer la promotion du développement humain non seulement dans les rapports nationaux sur le développement humain mais dans toute l'activité du PNUD et de ses partenaires.

7. On trouvera dans l'annexe ci-après des observations plus détaillées de l'Administration sur chaque recommandation figurant dans l'évaluation, et des principales mesures à prendre dans chaque cas.

Annexe

Principales recommandations et réponse de l'Administration

Problèmes identifiés dans l'évaluation et recommandation 1

Le PNUD devrait faire des rapports nationaux une composante centrale de sa mission et leur assurer un meilleur appui. Le Rapport national sur le développement humain est le seul instrument du PNUD disponible pour promouvoir le développement humain dans toute sa complexité au niveau national. Le siège devrait indiquer clairement qu'il s'engage à accorder une priorité très élevée au système des rapports nationaux sur le développement humain et à veiller à ce que le programme correspondant ne soit pas mis de côté au profit des nouvelles initiatives qui apparaissent régulièrement à l'ordre du jour (voir recommandation 2). Cet engagement devrait être pris en compte au siège et dans les bureaux de pays, compte tenu de la contribution apportée par ce système dans le contexte de la programmation, des mécanismes de responsabilisation et des dispositifs d'incitation du PNUD. Le siège devrait renforcer son appui au système des rapports nationaux sans pour autant compromettre de quelque manière que ce soit le caractère décentralisé du Programme ou amoindrir l'autonomie dont bénéficient les bureaux de pays.

Réponse de l'Administration

L'Administration reconnaît que le système des rapports sous-nationaux, nationaux et régionaux sur le développement humain représente une composante centrale de la mission générale du PNUD en matière de développement humain et qu'il convient de lui donner les ressources financières et techniques nécessaires, pour le renforcer, tout en tirant parti davantage des synergies de haut niveau qu'il offre à toute l'Organisation et à ses partenaires, en particulier dans le contexte de la réforme de l'ONU et de l'harmonisation des activités des organismes qui en relèvent.

L'Administration est consciente des efforts déployés par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, les bureaux régionaux, les bureaux de pays et d'autres partenaires internes et externes pour faire face à bon nombre des problèmes identifiés dans l'évaluation. Il s'agit notamment de diverses discussions engagées par le Bureau au cours des derniers mois sur le rôle fondamental joué par les directeurs des bureaux régionaux et les coordonnateurs pour les questions de développement humain en veillant à ce que les représentants résidents et les équipes chargées d'établir les rapports sur le développement humain aient accès aux directives existantes.

L'Administration est également consciente du fait qu'il faudra réaliser des analyses et tenir des discussions supplémentaires, en dehors du processus d'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain, pour trouver des moyens plus efficaces d'appuyer le système des rapports nationaux dans le cadre des systèmes de programmation, des mécanismes de responsabilisation et des dispositifs d'incitation existants. Ces efforts viseront, entre autres, à examiner la façon dont les processus d'établissement des rapports sur le développement humain à l'échelon sous-national, national et régional peuvent être utilisés pour compléter les autres moyens utilisés pour renforcer la programmation du PNUD aux niveaux national, régional et mondial, tout en tenant compte du caractère sensible de certains thèmes traités dans les rapports sur le développement humain et de leur importance dans chaque contexte.

L'Administration est enfin consciente de la nécessité d'examiner d'autres moyens de promouvoir le développement humain et d'intégrer cette approche non seulement dans le système des rapports sur le développement humain, mais dans toute l'activité du PNUD et de ses partenaires.

<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
1.1 Envoi par l'Administrateur d'un message à l'ensemble du personnel du PNUD sur la priorité élevée accordée par le Programme aux rapports nationaux sur le développement humain, y compris la nécessité pour les bureaux de pays, sous la direction des représentants résidents, de veiller à effectuer des ressources financières, humaines et techniques suffisantes pour la production régulière et le suivi de rapports de qualité	Message initial envoyé à l'ensemble du personnel du PNUD le 5 décembre 2006	Bureau exécutif (Bureau du Rapport mondial sur le développement humain)
1.2 Évaluation des rapports nationaux présentés sous diverses formes en fonction du public cible et réponse de l'Administration partagée avec le personnel, les administrateurs et les partenaires du PNUD, notamment d'autres organismes des Nations Unies, les donateurs, les gouvernements et les organisations de la société civile	Premier trimestre de 2007	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, Bureau de l'évaluation (Bureau exécutif)
1.3 Révision du mandat des directeurs des bureaux régionaux et des représentants résidents pour tenir compte du partage des responsabilités en ce qui concerne l'appui à apporter aux systèmes des rapports nationaux pour en assurer la qualité et en accroître l'impact, en particulier dans le cas des processus qui ne répondent pas aux normes minimales	Premier trimestre de 2007	Directeurs des bureaux régionaux (Bureau du Rapport mondial sur le développement humain)
1.4 Certains centres régionaux appuient déjà le système des rapports nationaux en y affectant du personnel chargé à temps complet de fournir un appui technique direct et des services consultatifs en vue de l'établissement de ces rapports dans leur région. D'autres centres régionaux devraient suivre cet exemple qui a fait ses preuves et affecter au moins un fonctionnaire chargé à temps complet de fournir un appui au travail d'établissement de rapports sur le développement humain dans la région	Deuxième trimestre de 2007	Directeurs des bureaux régionaux (Bureau du Rapport mondial sur le développement humain)

1.5 Envoi par chaque directeur de bureau régional à chaque représentant résident et représentant résident adjoint dans la région d'un message direct et de communication de suivi sur la nécessité d'appuyer le système des rapports nationaux en lui affectant à titre prioritaire les ressources nécessaires, compte tenu de la politique et des directives du PNUD	Premier trimestre de 2007, activité de caractère continu	Directeurs des bureaux régionaux (Bureau du Rapport national sur le développement humain, représentants résidents, représentants résidents adjoints)
1.6 Formation des représentants résidents, directeurs de pays et représentants résidents adjoints, qui seront tenus pour responsables d'appuyer l'établissement de rapports nationaux de qualité grâce à la fourniture de ressources financières, humaines et techniques adéquates	Activités de caractère continu	Représentants résidents, directeurs de pays, représentants résidents adjoints, directeurs des bureaux régionaux (Bureau du Rapport mondial sur le développement humain)
1.7 Création d'une équipe de travail chargée d'examiner divers moyens d'appuyer le système des rapports sur le développement humain en tirant un meilleur parti des systèmes de programmation, des mécanismes de responsabilisation et des dispositifs d'incitation existants, y compris le plan stratégique, les évaluations des résultats et des compétences, le cycle de programmation, la mobilisation des ressources, le mandat du personnel, les fonds d'affectation spéciale, le système des coordonnateurs, la dotation en personnel et les compétences spécialisées	Jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2007, activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Groupe d'appui opérationnel)
1.8 Création d'une équipe de travail chargée d'examiner les moyens de mieux promouvoir le développement humain et d'intégrer la prise en compte de ce concept dans d'autres activités du PNUD et de ses partenaires	Deuxième trimestre de 2007	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Groupe d'appui opérationnel)
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 2</p> <p>Clarifier la relation entre les rapports nationaux et d'autres instruments et activités. Il est nécessaire de formuler à l'échelle du Programme des orientations claires sur la relation précise entre les rapports nationaux sur le développement humain, les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, en faisant ressortir la complémentarité et les différences entre les buts visés par chacun d'entre eux. La concurrence autour du temps, de l'attention, des ressources et de l'appui politique doit être mieux gérée de façon à favoriser les rapports nationaux. Enfin, il convient de préserver le contexte d'indépendance dans lequel ceux-ci sont établis.</p>		

Réponse de l'Administration

L'Administration est consciente de la nécessité de faire face plus efficacement aux problèmes pratiques soulevés par la nécessité d'appuyer le système des rapports nationaux dans un contexte de priorités complémentaires qui se disputent des ressources techniques et financières limitées.

L'Administration est également consciente des efforts déjà accomplis par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain pour organiser une série de discussions en ligne et sous d'autres formes avec les fonctionnaires et les partenaires du PNUD, dans le cadre d'ateliers et de réunions directives sur cette question.

L'Administration est consciente en outre des directives précises issues de ces discussions qui visent à clarifier le caractère complémentaire des rapports nationaux sur le développement humain et des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ou produites en collaboration avec d'autres programmes du PNUD et de l'Organisation des Nations Unies.

L'Administration est enfin consciente des efforts déployés de manière continue par le Bureau du Rapport sur le développement humain et d'autres services du PNUD pour incorporer ces directives à leurs programmes de perfectionnement existants.

<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
2.1 Réexamen et mise à jour des directives concernant les rapports sur le développement humain et les activités connexes et diffusion de ces directives aux bureaux régionaux, bureaux de pays et coordonnateurs pour les questions de développement humain, afin de clarifier les complémentarités	Premier trimestre de 2007	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Bureau des politiques de développement, Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement)
2.2 Incorporation des politiques de l'Organisation et de toute directive mise à jour dans les programmes de formation pertinents organisés à l'intention du personnel du PNUD et de ses partenaires	Premier trimestre de 2007, activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Bureau de la gestion, Bureau des politiques de développement, Centre de perfectionnement professionnel, Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement)

Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 3

Favoriser une interaction plus utile entre le Rapport mondial et les rapports nationaux sur le développement humain. Le retentissement des rapports nationaux sur le Rapport mondial n'a pas été à la hauteur de ce qu'il aurait pu et aurait dû être. Le siège devrait accorder davantage d'attention à l'intérêt des rapports nationaux, et le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain devrait, comme il prévoyait de le faire, échanger des missions et mener des efforts conjoints de sensibilisation et de promotion.

Réponse de l'Administration		
<p>L'Administration est consciente des efforts déployés pour tirer parti davantage des synergies entre le processus d'établissement du Rapport mondial sur le développement humain et des rapports nationaux. Ces efforts mettent à profit les ressources combinées du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, par l'intermédiaire de l'équipe chargée d'établir le Rapport mondial et du Groupe des rapports nationaux. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour approfondir cette interaction. L'Administration est consciente en outre du fait que les rapports sur le développement national à tous les niveaux (sous-national, national, régional et mondial) servent des objectifs complémentaires mais uniques en matière de développement. Il est possible de faire face à diverses questions sensibles de manière différente à chaque niveau. Les efforts déployés pour tirer parti des synergies inhérentes entre les différents rapports serviront à renforcer le rôle particulier joué par chaque type de rapport.</p>		
<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
<p>3.1 Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain échange des missions et mène des efforts conjoints de sensibilisation et de promotion avec les équipes chargées d'établir les rapports nationaux, et partage des connaissances par l'intermédiaire du Réseau de ressources pour le développement humain (HDR-net), du Réseau de statistique pour le développement humain (HDRStat-net) et d'autres réseaux</p>	<p>Activité de caractère continu</p>	<p>Bureau du rapport mondial sur le développement humain (bureaux régionaux, bureaux de pays)</p>
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 4</p> <p>Encourager une plus grande participation des équipes de pays des Nations Unies à l'établissement des rapports. Pour promouvoir les rapports nationaux dans les efforts menés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour atteindre les objectifs du développement, le PNUD devrait encourager une plus grande participation des équipes de pays des Nations Unies à l'établissement de ces documents.</p>		
<p>Réponse de l'Administration</p> <p>L'Administration est consciente de la nécessité de tirer meilleur parti des compétences spécialisées et des travaux complémentaires des équipes de pays des Nations Unies tout au long du processus de préparation des rapports nationaux sur le développement humain et de son suivi, en particulier dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'Administration est également consciente des difficultés inhérentes liées à la promotion de l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires pour un processus et un produit aussi spécifiquement identifiés au PNUD. Il existe déjà de nombreux bons exemples de collaboration de ce type.</p>		
<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
<p>4.1 Les représentants résidents devraient encourager la participation des équipes de pays des Nations Unies tout au long du processus d'établissement des rapports</p>	<p>Activité de caractère continu</p>	<p>Représentants résidents (Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement)</p>

nationaux sur le développement humain et de leur suivi grâce au partage de compétences spécialisées et de données, à l'exécution d'activités conjointes et éventuellement, au cofinancement		
4.2 Examen de matériaux d'appui du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de leur inclusion éventuelle dans les rapports nationaux et référence aux liens avec ces rapports	Premier trimestre de 2007	Groupe des Nations Unies pour le développement, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 5</p> <p>Favoriser les transferts internationaux de capacités en organisant davantage d'ateliers régionaux et d'échanges bilatéraux. On a pu constater que les ateliers régionaux menés par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain et les bureaux régionaux et les échanges bilatéraux (intercontinentaux pour certains) sont les meilleurs moyens de transfert international des capacités nécessaires pour établir les rapports nationaux. Ces initiatives devraient être mises en place ou renforcées, selon le cas.</p>		
<p>Réponse de l'Administration</p> <p>L'Administration est consciente du succès des efforts menés pour partager les connaissances de base et nouvelles et les pratiques optimales en matière de développement humain et d'établissement des rapports nationaux, à l'intérieur des régions et entre régions, dans le cadre d'ateliers, de programmes de formation et d'échanges au niveau des sièges, au niveau régional et à l'intérieur des pays.</p> <p>L'Administration est également consciente du succès d'autres efforts déployés pour partager ces connaissances grâce à diverses notes d'orientation sur les pratiques optimales, à la « trousse à outils » pour l'établissement des rapports nationaux, aux examens techniques, au site Web du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain et à l'Espace de travail des rapports nationaux sur le développement humain, au réseau de ressources et au Réseau de statistique pour le développement humain, à d'autres réseaux régionaux pour l'Amérique latine et l'Asie et le Pacifique et aux écoles virtuelles, au cours d'Oxford sur le développement humain et au cours avancé en ligne sur le développement humain offert par le Centre de perfectionnement professionnel. Ces efforts devraient être poursuivis et étendus à de nouveaux partenaires, notamment de nouveaux instituts nationaux d'enseignement.</p>		
<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
5.1 Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain continuera à organiser des programmes de formation régionaux et nationaux, et à appuyer d'autres initiatives et réseaux de renforcement des capacités et de partage des connaissances en coopération avec le Bureau des politiques de développement, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, le Centre de perfectionnement professionnel, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les bureaux	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, bureaux régionaux (Bureau des politiques du développement, Centre de perfectionnement professionnel, bureaux de pays)

et centres régionaux, les bureaux de pays et d'autres partenaires		
5.2 Des discussions seront engagées sur la possibilité d'organiser, à l'intention du personnel, des programmes obligatoires de formation sur le développement humain et l'établissement des rapports nationaux à ce sujet	Deuxième trimestre de 2007	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Centre de perfectionnement professionnel)
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 6</p> <p>Mettre l'accent sur la prise en main des rapports nationaux par les pays. Il faudrait faire en sorte que les pays prennent davantage en main les rapports nationaux, sans pour autant sacrifier l'indépendance politique et la qualité de l'analyse, et sans perdre de vue que la prise en main par le pays n'est pas synonyme de mainmise du gouvernement.</p>		
<p>Réponse de l'Administration</p> <p>L'Administration est également d'avis que le PNUD devrait encourager les pays à prendre en main autant que possible le processus d'établissement des rapports nationaux, dans les limites de paramètres définis par le contexte de chaque pays, tout en veillant à assurer l'objectivité de l'analyse. L'Administration est consciente du fait qu'il est difficile d'établir un équilibre entre la prise en main du processus par les pays et les efforts de renforcement des capacités, d'une part, et la nécessité de garantir la qualité d'un processus dirigé par le PNUD et identifié au Programme, qui contribue également à renforcer la capacité interne de ce dernier. L'Administration est consciente en outre du fait que le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a déjà préparé des directives et des matériaux de formation à l'appui de cet objectif.</p>		
<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
6.1 Organisation de programmes de formation et diffusion de directives sur les moyens d'assurer la prise en main du processus d'établissement des rapports nationaux par les pays, y compris la « trousse à outils » constituée et le calendrier fixé à cette fin et les autres activités de partage des connaissances décrites au titre de la recommandation 5 ci-dessus	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Bureau des politiques de développement, bureaux régionaux, Centre de perfectionnement professionnel, bureaux de pays)
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 7</p> <p>Clarifier et mettre à profit la relation entre les rapports sur le développement humain et un grand nombre d'autres documents. Les documents en question sont notamment les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les descriptifs de programmes de pays et les documents nationaux de planification du développement, qui traitent à des degrés divers des mêmes questions que les rapports nationaux (voir également la recommandation 2).</p>		
<p>Réponse de l'Administration</p> <p>L'Administration convient de la nécessité de mieux tirer parti des avantages que peut offrir une coordination plus étroite et plus systématique du processus d'établissement des rapports</p>		

nationaux sur le développement humain avec d'autres initiatives du PNUD et des initiatives plus larges des équipes de pays des Nations Unies. Ceci signifie que les travaux menés en vue de l'établissement des rapports nationaux devraient contribuer davantage à la préparation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des descriptifs de programmes de pays, des bilans communs de pays et d'activités analogues et tirer parti de ces processus.

<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
7.1 Examen des directives relatives à l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain et mise à jour des matériaux et directives connexes des équipes de pays des Nations Unies pour tenir compte des synergies entre le processus d'établissement des rapports nationaux et d'autres processus menés par le PNUD et des organismes des Nations Unies (voir mesures 2 et 4.2)	Premier trimestre de 2007, activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Bureau de la gestion, Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement)

Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 8

Passer de la présentation de la notion de développement humain à une analyse plus approfondie des difficultés auxquelles il se heurte.

À mesure que les rapports nationaux et les concepts liés au développement humain sont mieux accueillis, il faudrait affiner l'analyse des obstacles au développement et des moyens de les lever. Pour cela, il sera probablement nécessaire d'aborder des questions politiques et sociales sensibles. L'expérience montre qu'on arrive à discuter franchement de questions délicates si l'analyse est très bonne et qu'on fait preuve de tact et de talent dans la présentation.

Réponse de l'Administration

L'Administration reconnaît que le processus des rapports nationaux sur le développement humain doit passer de la présentation générale de la notion de développement humain et de sa description à des recommandations concrètes plus ciblées en matière de développement humain et à la promotion de priorités nationales de caractère souvent délicat. Cette question est étroitement liée à une question plus large, celle de l'aptitude de chaque bureau de pays à associer des partenaires nationaux à l'examen de questions fondamentales. Dans les pays où cette aptitude est peut-être limitée, le processus des rapports nationaux offre une excellente occasion de renforcer une coopération de ce type tout en accroissant l'influence politique en amont.

L'Administration est consciente de l'action menée par d'autres partenaires du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain pour fournir des ressources à l'appui de recommandations concrètes plus ciblées dans le domaine du développement humain.

<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
8.1 Formation continue et diffusion systématique de directives, notamment la « trousse à outils » pour l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain et le calendrier d'établissement de	Activités de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Bureau des politiques de développement, bureaux régionaux, Centre de

ces rapports, examen par les pairs et autres activités de partage des connaissances décrites plus haut, dans le contexte de la recommandation 5		perfectionnement professionnel, bureaux de pays)
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 9</p> <p>Réexaminer certaines questions. Il est utile de revenir sur certaines questions abordées plus tôt. Dans les premiers temps, les rapports nationaux ont souvent porté sur certaines des questions les plus fondamentales et les plus générales, comme la pauvreté, les inégalités et la condition de la femme. C'est précisément pour cela qu'il est nécessaire maintenant de faire le point sur ces questions, compte tenu de l'évolution des circonstances et de la possibilité d'aller plus loin dans l'analyse et d'adopter une démarche plus créative. Ce faisant, il serait bon de tirer systématiquement parti des possibilités de complémentarité avec les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, sachant que ceux-ci évitent, par définition, toute analyse critique des politiques, analyse concevable en revanche dans les rapports nationaux.</p>		
<p>Réponse de l'Administration</p> <p>L'Administration est consciente du fait qu'il est possible d'accroître l'utilité des rapports nationaux sur le développement humain en examinant l'impact des politiques, au fil des années, sur des questions de développement humain qui ont peut-être déjà été traitées dans des rapports antérieurs, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il existe de nombreux exemples de rapports nationaux où l'adoption de cette démarche a donné de bons résultats et ces pratiques optimales devraient être partagées plus largement.</p>		
<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
9.1 Les pratiques optimales sont diffusées et prises en compte dans les discussions sur le partage des connaissances et les programmes de formation sur les moyens de suivre et d'évaluer les thèmes déjà abordés dans des rapports antérieurs sur le développement humain, et dans le processus de sélection des thèmes	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Groupe des Nations Unies pour le développement, Bureau des politiques de développement, bureaux régionaux, bureaux de pays)
9.2 Partage des pratiques optimales sur la façon d'utiliser les rapports sur le développement humain dans certains pays à l'appui du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour fournir une analyse sur une ou plusieurs questions liées à ces objectifs	Deuxième trimestre	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (bureau des politiques de développement, bureaux régionaux, bureaux de pays)
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 10</p> <p>Désagréger les statistiques pour rendre compte des questions sensibles. La désagrégation des indicateurs du développement humain s'est révélée utile pour beaucoup de pays, en particulier ceux où il y a de grandes inégalités (géographiques, sociales et économiques). Au début, elle a souvent été géographique, car ce critère prête moins à la controverse et la désagrégation peut avoir des adeptes politiques tels que les maires et les gouverneurs. Il est cependant essentiel de</p>		

passer à des critères de désagrégation plus controversés, tels que la race, le sexe ou la caste, car ils sont généralement plus importants que la géographie pour rendre compte des progrès en matière de développement humain.

Réponse de l'Administration

L'Administration reconnaît que le recours à une variété de données désagrégées, de même qu'à plusieurs autres techniques de mesure du développement humain et techniques d'analyse peut améliorer considérablement la qualité et l'impact de l'analyse du développement humain. L'Administration est consciente des efforts actuellement menés par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain pour établir une base de statistiques pour mesurer le développement humain et des efforts connexes visant à assurer le respect de normes statistiques minimales et de critères de rigueur de base pour les équipes chargées de l'établissement des rapports nationaux, notamment des programmes régionaux de formation en matière de suivi des consultations directes, et des discussions sur le Réseau de statistiques pour le développement humain, en coopération avec d'autres initiatives du PNUD et de l'ONU en matière de renforcement des capacités statistiques, à l'appui des bureaux nationaux de statistique et d'autres partenaires nationaux.

<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
10.1 Poursuivre les efforts actuels du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain visant à accroître les capacités statistiques à l'appui des rapports nationaux	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Bureau des politiques de développement, bureaux régionaux)

Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 11

Éviter à la fois l'accumulation lassante des rapports et les grands décalages dans le temps

Il faut éviter aussi bien la lassitude qui résulte de rapports trop fréquents que le manque de pertinence qui entache des rapports trop éloignés dans le temps. L'intervalle optimal entre deux rapports est probablement de deux ans, ou trois si les circonstances l'exigent. La cohérence et la pertinence politique des rapports sont essentielles. La fréquence devrait être déterminée à partir de ces deux facteurs et de considérations propres aux pays.

Réponse de l'Administration

L'Administration est consciente de la nécessité de veiller à ce que les rapports nationaux sur le développement humain soient produits à intervalle régulier, et convient que cette fréquence devrait être déterminée en partie par les considérations propres à chaque pays.

<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
11.1 Réexamen et mise à jour des directives actuelles décrivant la fréquence à laquelle les rapports nationaux doivent être établis, pour définir la fréquence optimale et identifier les facteurs à prendre en considération pour déterminer cette fréquence pour chaque pays	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (bureaux régionaux, bureaux de pays)

11.2 Il conviendra de prêter une attention particulière et de fournir un appui aux pays qui ne répondent pas encore pleinement aux attentes concernant la fréquence à laquelle les rapports sont établis	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (bureaux régionaux)
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 12</p> <p>Améliorer le suivi de l'impact des rapports. Le suivi systématique de l'impact des rapports nationaux antérieurs est un point faible du système. Les bureaux de pays du PNUD devraient l'intégrer à leurs programmes et mettre les résultats à la disposition du public.</p>		
<p>Réponse de l'Administration</p> <p>L'Administration est consciente de l'importance du suivi et de l'évaluation des résultats du processus d'établissement des rapports nationaux. À cet égard, les efforts réalisés récemment sous l'égide du Bureau du Rapport mondial pour le développement humain pour recueillir des exemples de l'impact des rapports nationaux dans le cadre de la publication <i>Ideas, Innovation, Impact</i> et du processus d'attribution de prix dans le domaine du développement humain en 2007 sont opportuns.</p>		
<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
12.1 Les directives existantes pour le suivi et l'évaluation de l'impact des rapports nationaux devraient être réexaminées et mises à jour en partie sur la base de l'expérience acquise par le Bureau de l'évaluation avec la présente évaluation, ainsi que de son expérience plus large en matière d'évaluation	Deuxième trimestre de 2007	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Bureau de l'évaluation)
<p>Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 13</p> <p>Améliorer le suivi et l'évaluation des politiques. Dans beaucoup de pays, l'évaluation systématique de la mise en œuvre des résultats, élément essentiel de la politique menée par les pouvoirs publics, reste insuffisante. Il serait utile qu'à l'avenir on définisse dans les rapports nationaux des méthodes pratiques pour suivre et évaluer les politiques et les programmes, en particulier en fonction de leur intérêt et de leurs effets sur le développement humain.</p>		
<p>Réponse de l'Administration</p> <p>L'Administration reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer les capacités dont le PNUD et ses partenaires nationaux disposent pour suivre et évaluer les politiques de développement. L'expérience pratique acquise à cet égard dans le cadre du processus d'établissement des rapports nationaux est très utile.</p>		
<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
13.1 Les efforts en cours pour faire la synthèse de l'expérience acquise par les équipes chargées de l'établissement des rapports nationaux sur le développement	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (bureaux régionaux, Bureau des politiques de développement,

humain dans toute une gamme de secteurs du développement (ainsi que l'expérience d'autres projets du PNUD) devraient être poursuivis dans le cadre de la série de « notes sur les orientations » et d'activités analogues de création de réseaux et de partage des connaissances		Bureau de la prévention des crises et du relèvement, bureaux de pays)
--	--	---

Problème identifié dans l'évaluation et recommandation 14

Développer l'action de sensibilisation

a) Les connaissances acquises grâce à l'établissement des rapports nationaux devraient être mises à la disposition du public.

Les bureaux de pays du PNUD devraient indiquer clairement que toutes les connaissances issues de l'établissement des rapports doivent être dans le domaine public. Il serait utile que le siège du PNUD fournisse des instructions explicites sur ce point. Le Programme devrait également afficher les documents de référence sur un site Web public.

b) Établir plusieurs versions des rapports en fonction des différents groupes visés

Parmi les versions les plus utiles, on peut envisager une version succincte pour les décideurs à court de temps, une version simplifiée pour le grand public et des versions en langues vernaculaires, le cas échéant.

c) Faciliter l'accès aux rapports nationaux

Des exemplaires des rapports devraient être diffusés largement et mis à la disposition du public. Tous les bureaux de pays du PNUD devraient afficher leurs rapports sur un site Web, or ils ne l'ont pas fait dans un nombre surprenant de pays. Actuellement, le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain encourage les efforts visant à mettre les nouveaux rapports en ligne. L'accès en ligne à l'information prenant une importance croissante, le PNUD devrait se doter du logiciel le mieux conçu et le plus convivial pour exploiter les grandes possibilités qu'il offre.

d) Introduire des documents sur le développement humain dans les programmes universitaires et scolaires

Mener des activités pour permettre à la société de mieux assimiler les idées liées au développement humain, en améliorant les programmes d'éducation destinés aux universitaires, aux décideurs, aux journalistes et au grand public.

Réponse de l'Administration

L'Administration est consciente du fait que l'impact des rapports nationaux sur le développement humain dépend dans une large mesure de l'action de sensibilisation et de promotion menée tout au long du processus d'établissement des rapports et de suivi. D'importants efforts ont été faits à cet égard par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, le Bureau des ressources et des partenariats stratégiques et d'autres bureaux au siège, les centres régionaux, les bureaux de pays et d'autres partenaires du PNUD. Il est possible de faire encore plus, notamment en tirant parti du nouveau système de fonctionnaires régionaux des communications, et en distribuant du matériel d'information à d'autres donateurs internationaux et pays industrialisés.

<i>Principales mesures à prendre au niveau de l'Administration</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Chef de file (collaborateurs)</i>
14.1 Il convient de poursuivre en priorité les efforts visant à identifier les initiatives de sensibilisation et d'éducation existantes et à faire connaître les pratiques optimales	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (bureaux régionaux, bureaux de pays)
14.2 Mise en œuvre d'autres initiatives prévues pour accroître les capacités de sensibilisation et de promotion des rapports nationaux grâce à de nouvelles directives, de matériaux conçus spécialement à l'intention des journalistes et d'autres partenaires, et renforcement des sites Web interactifs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain et des bureaux de pays	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (représentants résidents, bureaux de pays)
14.3 Les représentants résidents veilleront à ce que des fonds suffisants soient alloués aux budgets des rapports nationaux sur le développement humain pour multiplier les activités de sensibilisation	Activité de caractère continu	Représentants résidents, bureaux de pays
14.4 Le processus biennal d'attribution de prix dans le domaine du développement humain – mécanisme destiné à encourager les équipes chargées d'établir les rapports sur le développement humain à accroître la qualité et l'impact des rapports nationaux – doit bénéficier de l'appui de tous les membres de l'Administration du PNUD	Activité de caractère continu	Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (Bureau exécutif, bureaux régionaux, bureaux de pays)